

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

FRANCE. — PARIS, 18 JANVIER.

Nous apprenons que des découvertes assez importantes ont été faites depuis deux jours, par suite de la confrontation de Meunier avec plusieurs individus qui ont été arrêtés comme ses complices. Il résulte de ces découvertes que Meunier faisait partie de la seconde section d'une société secrète composée de 12 chefs qui étaient eux-mêmes à la tête des subdivisions. On connaît, dit-on, maintenant les noms de guerre et les noms réels de ces 12 individus.

— On annonce comme très prochaine la conclusion d'un traité de commerce entre la France et la Grèce. On est déjà d'accord avec le comte d'Armanberg sur les bases de cette négociation.

— L'affaire de la conspiration bonapartiste devant la cour d'assises du Bas Rhin, n'est pas encore terminée. Dans l'audience du 16, MM. Parquin, Martin, Chauvin Beillard et Leichtenberger, défenseurs des prévenus, ont plaidé de nouveau. La continuation de la plaidoirie de ce dernier avocat a été renvoyée au lendemain.

Hier, après le discours de M. Ouilhon Barrot, M. Boissière a présenté l'amendement suivant :

« La France s'est émue des graves événements qui ont éclaté à Lisbonne et à Madrid, mais espère que, grâce à la sagesse et à l'énergie des peuples de la Péninsule, la monarchie constitutionnelle triomphera des périls qui la menacent. Nous faisons des vœux sincères pour la cause de la reine Isabelle II.

« L'appui que, de concert avec le roi d'Angleterre, vous lui avez prêté dès l'origine, et votre persévérance à exécuter le traité de la quadruple alliance, contribueront à sauver l'Espagne du malheur d'une contre-révolution; nous n'avons la ferme confiance, et nous désirons ardemment que la sûreté et l'honneur de la France ne lui imposent pas les sacrifices d'une intervention armée dont les conséquences seraient incalculables. »

M. Molé, président du conseil, a combattu cet amendement. Ce que nous soutenons, a-t-il dit, c'est qu'actuellement l'intervention peut avoir pour la France des dangers incalculables. Pour l'avenir, nous le réservons tout entier. L'amendement se fait sur le passé et engage l'avenir.

L'amendement a été rejeté par 231 voix contre 160. La discussion sur le paragraphe relatif à l'Espagne, a été reprise aujourd'hui.

Ce § a été adopté à une forte majorité. On a proposé l'ajournement de celui sur l'Afrique. M. Molé l'a appuyé. Néanmoins M. de Rance a présenté un amendement.

— Après quatre jours de discussion solennelle sur le paragraphe de l'adresse relatif aux affaires d'Espagne, la chambre en est enfin venue aujourd'hui à un vote, et ce vote est définitif. La chambre a rejeté à une grande majorité, à la majorité de 71 voix, un amendement appuyé par toute l'opposition; et elle l'a rejeté malgré un dernier et brillant effort de M. Thiers. Le paragraphe de l'adresse peut donc être considéré comme adopté, et la question comme résolue.

M. Molé a parlé avec la clarté, la précision, le sens parfait d'un homme qui, dans les affaires, va au but. Il ne s'agit pas de savoir, en effet, ce que fera la France dans toutes les hypothèses imaginables; il s'agit de savoir ce qu'elle doit faire maintenant. A-t-on bien fait de ne pas intervenir il y a quatre mois? Faut-il intervenir aujourd'hui, oui ou non? Il n'y a pas d'autres questions. La France n'intervenant pas ne change rien à sa conduite; elle se réserve l'avenir; elle n'en continuera pas moins à exécuter le traité de la quadruple alliance et à aider d'ailleurs de tout son pouvoir le gouvernement de la Reine, le seul qu'elle reconnaisse pour légitime. Nous ne doutons pas que le discours de M. Molé n'ait beaucoup contribué à déterminer le chiffre imposant de la majorité. (Débats.)

Bulletin de la bourse de Paris du 19 — Nous sommes entrés depuis quelques jours dans un calme plat dont les fonds ne paraissent pas devoir sortir avant la fin de la discussion de l'Adresse. Le vote qui a eu lieu hier à la Chambre des Députés et qui a produit une majorité ministérielle de 71 voix, n'a pas produit beaucoup d'effet sur les fonds, parce qu'on redoute de nouveaux débats orageux sur la question d'Alger. Aussi la Bourse d'aujourd'hui n'a été que la reproduction de celle d'hier, et les cours du 3 p. c. n'ont pas varié, quoique l'on ait connu en Bourse le vote de la Chambre sur le paragraphe relatif à l'Espagne.

La rente 5 p. c. n'a pas eu de variations, mais ce fonds donne toujours lieu à quelques affaires au comptant. La rente active a encore fait comme hier 26 5/8 à 26 3/4, quoique la cote de Londres d'avant hier apportât les cours de cette valeur à 27 1/2. Il est vrai que la discussion de ces jours derniers sur l'intervention en Espagne, a un peu amorti l'ardeur des spéculateurs en fonds d'Espagne.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Les lettres de Bayonne donnent de grands détails sur les préparatifs faits récemment par les généraux christinos pour frapper un coup décisif contre le carlistes. Saarsfield marche avec 10,000 hommes sur les Guipuzcoa où lui sont opposés 9 à 10,000 hommes commandés par Francisco Garcia et Tarragual. Narvaez et Bibeiro, réunis, ont 15,000 hommes pour attaquer la ligne d'Arlaban, la position la plus formidable de l'ennemi, qui compte sur ce point 10,000 hommes sous les ordres de Camillo, Moreno et Gumi.

Durango et la grande route de la Biscaye, recevront simultanément de deux côtés différents le choc d'Espartero et celui d'Alaix, ayant ensemble 24,000 hommes. Villaréal a pour les recevoir 14,000 hommes, plus la troupe de Gomez, forte de 4,000 fantassins et 800 chevaux. Evans

avec les Anglais doit se porter de son côté sur Irun et Fontarabie dont les garnisons seront abandonnées à elle-mêmes. Tels sont les graves événements qui se préparent.

BELGIQUE.

Bruxelles, 20 janvier (trois heures) — Les affaires ont été presque nulles. Un journal du matin ayant donné un prétendu cours de Londres du 18 a arrêté le mouvement de hausse qui devait avoir lieu sur la cote du 17, la dernière connue. Ardoins 25 1/8 25 A 25 (14 P.), Actions de la société générale émission de Paris 155 A.

Amsterdam, 18 janvier. — Dette active 2 1/2 p. c. 53 3/16 15 1/16, 5 p. c. 101 1/2 5/8, billets de chance 22 1/2 6 23 1/8 11 1/6, syndicat 94 1/2 1/8, société de commerce 183 1/4, Ardoins pièces de 85 liv. 24 7/8 25 3/16 1/16, grosses pièces 24 5/8 15 1/16, différée 9 1/8, passive 7 3/8, russes 103 7/8.

Londres, 17 janvier (4 heures) — Nos fonds sont restés au cours de la veille. Les valeurs espagnoles et portugaises ont eu un très-grand mouvement avec des fluctuations progressives. Consolidés 89 1/2, belges 101 3/4, hollandais 2 1/2 p. c. 54 (b. 1/8), 5 p. c. 102 3/8 3/4 3/8 à 3/4 (h. 3/8), espagnoles active au comptant 26 3/4 1/2 3/4 1/4 1/2 3/8 à 3/4 (h. 1), au 31 courant 27 26 3/4 17 3/4 3/8 5/8 1/2 5/8 à 3/8 (h. 5/8), coupons 47 48 46 à 48 (h. 2), passive 8 1/8 7 7/8 à 8 1/2 (h. 1/8), différée 12 3/4 13 à 3 1/4 (h. 1/1), portugais 5 p. c. 49 49 1/2 à 50 (h. 1 1/4), 3 p. c. 32 31 3/4 32 1/4 à 1/2 (h. 1 1/4).

Marchés des huiles et grains. — Très peu d'affaires, beaucoup d'offres et point de preneurs; les prix tendent toujours à la baisse.

La chambre des représentants s'est occupée aujourd'hui de la discussion du budget de la justice, et en a adopté plusieurs articles. Le chiffre de 100,000 francs demandé pour construction du palais de la cour de cassation a donné lieu à un long débat. MM. de Brouckère, Polenus et Gendebien ont soutenu qu'il convenait mieux de construire un palais, d'après un plan présenté depuis quelques années, et qui réduirait tous les différents corps judiciaires. La discussion de ce chiffre a été renvoyée à la séance de demain.

Les rapports sur le budget de la guerre, sur celui des affaires étrangères et de la marine ont été déposés par M. Desmaizières. La chambre en a ordonné l'impression et en fixera ultérieurement la discussion.

— La section centrale chargée de l'examen du projet de loi relatif à l'achat de la bibliothèque de M. Van Hultsem, propose l'adoption pure et simple du projet de loi. Elle a reconnu que si cette bibliothèque est incomplète sur beaucoup de points, elle se recommande spécialement :

1°. Par plus de mille manuscrits presque tous relatifs à l'histoire de la Belgique;

2°. Par une collection unique de livres dans toutes les langues et de toutes les époques, qui ont trait à notre histoire nationale;

3°. Par la collection la plus complète peut être qui existe de matériaux tant en manuscrits qu'en livres imprimés, relatifs à l'histoire littéraire et à l'histoire de la bibliographie de notre pays.

— La Société royale de Beaux-Arts et Littéraire de Gand vient de proposer au concours les questions suivantes :

Histoire. « Elclaircir, dans une narration historique, l'un ou l'autre point de l'histoire de la Flandre. »

Poésie. « Faire un poème flamand de 150 à 300 vers, dont le sujet, au choix des concurrents, doit être pris dans l'histoire de la Flandre. »

Les prix seront : pour la narration, une médaille d'or de la valeur de 250 fr.; et pour le poème, une médaille, également en or, de la valeur de 150 fr.

Les pièces du concours devront être remises franco avant le 1^{er} octobre 1837, chez M. le professeur Alvin, secrétaire de la classe de littérature et d'histoire, rue Quaedrus, n. 41.

— Les barrières sur les grandes routes de cette province sont de nouveau fermées.

Une brillante sérénade a été donnée par les étudiants de l'Université libre, à leur professeur; M. de Faqz, nommé conseiller à la Cour de cassation.

— Le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandans des provinces l'intimation de veiller à ce que les signalements des soldats voyagant isolément, soient exactement indiqués sur les feuilles de route afin de prévenir les substitutions.

— La commission administrative du Musée des tableaux de la ville de Bruxelles a résolu que les galeries de cet établissement seront de nouveau accessibles au public aux jours fixés par son règlement d'ordre, et ce à compter de dimanche prochain 22 du mois courant.

LIÈGE, LE 20 JANVIER.

BULLETIN.

Parmi les discours qui viennent d'être prononcés à la chambre des députés en France, il en est un qui mérite de fixer spécialement notre attention. C'est celui de M. Thiers sur la question de l'intervention française en Espagne. On sait que cet ancien ministre a toujours demandé, que le gouvernement de Louis-Philippe ne se bornât pas à prêter, à la cause de la reine Isabelle, un appui purement moral. Dans sa pensée, la sanction du traité de la quadruple alliance, consistait dans l'emploi de moyens coercitifs propres à faire cesser la guerre civile, et à détruire toutes les chances

de restauration possible. Cette opinion n'ayant pas été partagée par le chef de l'état, M. Thiers, dans l'impuissance de la faire triompher, s'est retiré et a cédé la place à M. Guizot, son adversaire.

Mais profondément convaincu que l'intervention est utile, et que le salut du trône d'Isabelle en dépend, il est venu rendre à la chambre compte de sa conduite, et justifier la nécessité toujours flagrante d'une semblable mesure. Dans les développemens qu'il a donnés à sa thèse, il ne s'est pas borné à faire valoir tous les arguments qui militent en faveur de l'intervention, mais il a encore fait toucher du doigt la raison cachée qui porte le ministère actuel à s'y opposer. Il lui a reproché, mais en termes fort polis, d'avoir peur, et pour qu'on ne pût conserver le moindre doute sur le sens de ses expressions, il a dit, que *si l'on allait encore à Anvers, on n'irait pas.*

Ces paroles nous révèlent l'esprit qui préside actuellement à la direction de la politique du cabinet français. Si elles étaient tombées de la bouche d'un député de l'opposition, il nous serait permis peut être de ne pas leur accorder une grande importance; mais prononcées par M. Thiers, par un ancien collègue de M. Guizot, par un homme qui connaît parfaitement le caractère et les intentions des ministres actuels, elles acquièrent une valeur sur laquelle nous appelons les méditations de nos hommes d'état. Elles leur apprendront que, dans les luttes qui pourraient survenir encore entre la Belgique et la Hollande, il ne faudra plus compter sur l'appui de la France, et que désormais on nous abandonne exclusivement le soin de vider notre querelle avec le roi Guillaume, et de défendre notre territoire contre les agressions extérieures. Les paroles de M. Thiers sont très explicites à cet égard.

Nous ne nous plaignons pas de cette déclaration qui, si elle renferme réellement l'expression de la pensée du cabinet français, ne peut préjudicier qu'à lui seul, en lui enlevant une partie de son influence sur la politique générale de l'Europe. La Belgique ne se trouve plus dans la position où elle était en 1831. Sa nationalité a jeté, depuis six ans, des racines profondes, et sa haute prospérité industrielle a rallié, à l'ordre existant, une foule de familles, dont les intérêts sont intimement liés à sa consolidation. L'indépendance est déjà devenue pour nous une habitude, une seconde nature, et la nécessité de la défendre parle plus haut que jamais à tous les cœurs qui tressaillent aux mots sacrés de patrie et de liberté. La Belgique possède également une armée nombreuse, bien disciplinée, fortement unie, et n'attendant que l'occasion de prendre une éclatante revanche.

Mais comptons-nous, *sous les armes*, des forces suffisantes pour repousser toute agression éventuelle, et n'aurions-nous rien à craindre, si le roi Guillaume, interprétant à son avantage la déclaration de M. Thiers, renouvelait le guet à pens de 1831? C'est là une question sur laquelle il est permis d'appeler l'attention du gouvernement, et dont la solution pourrait être douteuse. En effet, si nous sommes bien informés l'effectif de notre armée ne s'élève pas au delà de 50,000 hommes, et nos troupes, au lieu d'être concentrées sur les points de notre territoire les plus exposés à une invasion, sont éparpillées sur toute la surface du pays. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, la brigade d'avant-garde, celle qui la première, d'après son organisation, devrait être opposée à l'ennemi, est disséminée depuis Venloo jusqu'à Charleroi. Comment expliquer une semblable *bizarretie*, pour ne pas nous servir d'un terme plus expressif? Nous savons que, dans un pays qui, comme le nôtre, est sillonné en tout sens, de grandes routes, la facilité des communications est grande, et que le transport des troupes, d'une extrémité du royaume à l'autre, peut s'effectuer avec célérité. Mais un jour, une heure de retard, peut faire perdre une bataille, aujourd'hui surtout que la victoire est souvent le prix de la course.

La Belgique paye un budget annuel de quatre-vingt millions, dont les deux tiers sont absorbés, dit-on, par les besoins de l'armée. En retour de ces sacrifices, elle a droit d'attendre et de réclamer une organisation militaire qui soit en harmonie avec l'état d'hostilité permanente où elle se trouve à l'égard d'un roi qui refuse avec obstination de la reconnaître. Elle a droit de demander au gouvernement des garanties efficaces contre toute surprise, principalement dans un moment où la politique française se montre plus timide et plus cauteleuse que jamais.

Nous voulons bien admettre que les expressions de M. Thiers sont exagérées, et que le gouvernement français, au jour du danger, n'oublierait pas les promesses qu'il a faites autrefois. Mais agissons comme si ses paroles étaient l'expression d'une vérité, et sachons nous fier à nos propres forces pour conserver ce que nous avons si chèrement acquis.

Le ministère public, par l'organe de M. l'avocat général Brixhe, a pris, cette semaine, des conclusions favorables au gouvernement dans l'importante affaire des chaussées construites aux frais de la ville de Namur, dont nous avons parlé dans le tems.

— On lit dans un journal de Bruxelles :

Le roi a reçu hier en audience particulière MM. Detige frères, de Liège. S. M. a témoigné le plus vif intérêt aux réclamations des maisons de roulage. On a tout espoir que l'arrêté du 28 décembre 1835 sera rapporté.

— Le conseil communal d'Anvers, dans sa dernière séance, a voté 12,000 fr. pour frais d'état-major de la garde civique. Bruxelles en a voté 20,000 pour le même objet.

— On écrit de Bruxelles, le 20.

Il y a eu hier à la cour un bal paré qui s'est prolongé jusqu'à 2 heures du matin : nous évaluons à 800 le nombre des personnes invitées.

Sa majesté la reine s'est retirée vers minuit, le roi y est resté jusqu'à la fin.

Le prochain bal est fixé au 25 ; le dernier, celui du 6 février, sera décidément costumé.

— Le conseil provincial d'Arlon va se rassembler en session extraordinaire, pour statuer sur l'achèvement d'un système de voies de communication. Une part sera demandée dans la répartition des 6 millions votés par la législature pour les travaux publics dans les provinces.

— On écrit de Huy : L'industrie prend chaque jour dans cette ville un nouvel essor, non-seulement sous le rapport de l'accroissement des produits, mais sous celui du perfectionnement des procédés. La maison J.-L. Godin, si avantageusement connue dans le commerce, vient de faire monter dans ses ateliers une machine à papier continu, qui a été récemment construite en France, et qui, conduite par des mains expérimentées, ne laisse absolument rien à désirer. Une seconde machine du même genre y sera encore, assurément, établie dans peu ; de manière que cette maison, avec les nombreuses cuves qu'elle a aujourd'hui en pleine activité, se trouvera à même de satisfaire aux nombreuses demandes qui lui sont adressées de l'intérieur du royaume et de l'étranger.

— Peu de villes, sans excepter les sièges d'universités, peuvent s'enorgueillir de leurs établissements d'instruction publique à l'égal de Tournay, où l'on compte une faculté de philosophie, 8 pensionnats, 22 écoles primaires, une académie de dessin, sculpture et architecture, une école de médecine et accouchemens, un cours de chimie, une classe de musique et un institut de sourds-muets. Le rapport de la régence accuse, au chapitre de l'instruction publique, le chiffre total de 86 maîtres ou maîtresses et 2914 élèves.

— On lit dans le *Messenger de Gand* : On nous signale un nouveau genre d'esqueroquerie qui se pratique dans les campagnes. Un particulier se présente chez un notaire et l'avertit que dans la soirée il viendra passer un acte avec un autre voyageur qu'il attend et que par suite de cet acte il devra être souscrit plusieurs effets de commerce. Le notaire ruraux sont très-peu souvent approvisionnés de ces timbres. Le particulier se propose pour en aller chercher au bureau le plus voisin avec un billet du notaire, qui a communément certain crédit au bureau de l'enregistrement. L'étranger part, va chercher les timbres, ne reparait plus, le notaire est dupé. Il est vrai toutefois que des notaires ont flairé la ruse, mais d'autres y ont été pris.

— Un porc monstre, du poids de 450 kilogrammes, provenant de la basse cour de M. Percenaire, à Peissant, se trouve en ce moment à Binche, chez le sieur Ursmer Massuy, marchand boucher, à Mons.

— On écrit de St.-Petersbourg le 5 janvier, que S. A. R. le prince Charles de Prusse est arrivé le 2 de ce mois.

— La dividende des actions de la Banque de Vienne pour le second semestre 1836 a été fixée à 44 florins.

— On vient de signaler la circulation d'un assez grand nombre de pièces fausses dans le grand duché de Bade.

— On écrit Solingen que le gouvernement mexicain y a fait une commande considérable d'armes blanches qui seront envoyées sous peu dans ce pays.

— L'*Echo de la Haute Marne* annonce qu'un habitant de la petite ville d'Orges vient d'inventer un aérostat à vapeur au moyen duquel on pourra en peu de temps se rendre de Paris à Moscou en ne s'élevant qu'à quelques toises de la surface de la terre. On pourrait aussi à l'aide de cette machine locomotive transporter en un clin d'œil les masses les plus pesantes d'un lieu à un autre.

— Parmi les nombreux établissements qui surgissent chaque jour en notre ville nous citerons avec plaisir la librairie nationale, rue Vinave-d'Ile, 46, tenue par M. Félix Palante. Cette maison se recommande par l'activité qui y règne et par le choix de ses ouvrages.

— Par arrêté royal du 30 décembre : Le sieur Engler (J), directeur sortant de la société générale pour favoriser l'industrie nationale, est continué dans ses fonctions.

— Le *Moniteur algérien* contient les détails suivants sur les derniers momens du commandant Richepanse :

« Frappé presque en même temps de cinq coups de feu, le commandant Richepanse croyait d'abord n'en avoir reçu qu'un. Les souffrances dont il se plaignait firent découvrir successivement toutes ses blessures. Lorsque le docteur Bonafonds eut extrait la balle qui causa sa mort, le commandant Richepanse le pria instamment de l'envoyer à sa famille, comme un triste et dernier souvenir. Un peu avant d'expirer, il demandait à un compagnon d'armes ce qu'il pensait de son état. Celui-ci ne lui dissimula point la vérité, et ajouta ces paroles : « Mais ce qui doit vous consoler, Richepanse, c'est que vous vous êtes montré le digne fils de votre père. »

Le commandant se leva alors pour la dernière fois, serra les mains de celui qui venait de lui parler, le regarda avec une expression de joie indicible et retomba sur son lit de douleur.

— On écrit de Vienne, le 6 janvier, à la *Gazette Universelle d'Augsbourg* :

« On apprend que dans le courant de ce mois paraîtra le prospectus relatif à une entreprise ayant pour objet la navigation et l'industrie. Cette entreprise, préparée dans le silence, de longue main, produira une sensation gé-

nérale et sera d'un intérêt européen. Le tout est établi sur une grande échelle, par des hommes s'entendant parfaitement à la chose, et reposera sur les bases les plus solidement établies. Il paraît qu'on veut convertir le Brigittenu, si agréablement situé et où l'on célèbre tous les ans une grande fête populaire, en une Manchester autrichienne pour toutes les branches d'industrie mues par l'eau, et faire de Vienne, en peu d'années, par les voies fluviales qui recevront leur complément par l'établissement du canal Louis, joignant le Mein au Danube, un dépôt central du commerce de transit depuis la Hollande jusqu'aux côtes de l'Asie Mineure.

Ce que cette affaire présente de plus agréable et de plus intéressant, c'est qu'il ne s'agit pas ici d'une spéculation ordinaire d'actionnaires, mais qu'elle sera provoquée dans le but le plus bienfaisant, par des sacrifices pécuniaires considérables de la part de riches particuliers, dans l'intérêt de leurs concitoyens industriels et actifs des classes moyennes et inférieures. »

GARDE CIVIQUE. — ELECTIONS.

ARTILLERIE.

Capitaines : MM. J. Lhoest et H. Lignac.
Lieutenants : MM. E. Despreetz et J. Duguet.
Sous-lieutenants : MM. J. Roland et J. Pourbaix.
Sergents : MM. Ecke, Calberg, Deprez, Macar, Renkin et Noppius.
Fourrier : M. Redouté.
Caporaux : MM. Hennebert, Dandoi, Comblen, Vanmarcke, Hamal, Cambresy, Decamp et Larmoyer.
CAVALERIE.
Capitaine : M. F. W. Bertrand.
Lieutenant : M. E. Billy.
Sous-lieutenant : M. D. Janson.
Maréchal de logis : MM. Mottart, Destexhe, Waroux et Carbillet.

IMPOTS DE 1837.

D'après la loi du 30 décembre dernier, qui a arrêté le budget des voix et moyens pour l'exercice 1837, les impôts directs ou indirects existant au 31 décembre 1836, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, continueront à être recouvrés pendant l'année 1837, d'après les lois qui en règlent l'assiette et la perception ; sauf les modifications suivantes : 1°. Le principal des droits de patente sera perçu intégralement, mais les 26 centimes ordinaires additionnels sont supprimés ; 2°. Sont également supprimées les rétributions du poinçonnage des poids et mesures.

Le 22 décembre dernier, le nommé Joseph Henin, ouvrier batelier, domicilié à Ougrée, a disparu de son domicile, sans que l'on sache ce qu'il est devenu. Voici son signalement, tel qu'il a été adressé par M. le gouverneur aux collèges des bourgmestres et échevins de la province : âgé de 54 ans, taille d'une aune 5 pouces, cheveux noirs, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint brun. Le jour de sa disparition il était vêtu d'une chemise de fil de chanvre rapiécée en 3 ou 4 endroits, pantalon de pilou, cravate en laine rouge et jaune, veste à manches en tricot blanc avec bords bleus, gilet de draps bleu, habit-veste de drap bleu, totalement neuf, chapeau en soie, tablier de toile de ménage.

Il avait en bourse une pièce de 5 francs et quelques pièces de monnaie.

La députation permanente de notre conseil provincial vient de porter à la connaissance du public que la vérification des étalons de 3^e rang vient d'avoir lieu, et que ceux qui ont été mis à la disposition des vérificateurs des poids et mesures pour le service de l'année 1837, ont été reconnus exacts.

REVUE THEATRALE.

GUILLAUME TELL. — TOMBOLA.

Nous avons hésité cette semaine devant l'accomplissement de notre tâche habituelle, car nous avions à parler de la représentation de *Guillaume Tell*, l'un des chefs-d'œuvre de Rossini, et dont on nous a gâté, comme à plaisir, les plus belles parties. M. Edouard ne savait point son rôle ; son regard inquiet, interrogeait sans cesse et le souffleur et le chef-d'orchestre, qui n'ont pu toujours venir en aide à l'artiste, lui donner des qualités sans lesquelles il n'y a point de chanteur, la justesse dans les intonations et l'aplomb dans la mesure. M. Edouard a fait de grands progrès comme acteur ; mais comme chanteur, s'il veut tirer parti de sa belle voix, M. Edouard a besoin d'étudier, et d'étudier beaucoup. — Mme. St-Ange est aussi restée audessous d'elle-même, dans le rôle de Mathilde. La romance du second acte ne réclame point la puissance de voix qu'a cru devoir y mettre notre *prima donna* ; elle a aussi peut-être besoin de se familiariser avec le brillant point d'orgue qui précède le duo avec Arnold. — Nous n'aurons que des éloges pour M. Richelme ; il a dit parfaitement tout le rôle du fougueux Arnold. La grande scène du trio lui aurait valu de nombreux applaudissemens, si sa verve avait pu entraîner ses camarades. — Les rôles d'Edwige et de son fils n'ont aussi jamais été mieux rendus sur notre scène ; Mmes. Vade et De-poix ont su faire ressortir la beauté des chants de Rossini dans plusieurs morceaux, et principalement dans la prière provoquée par le vieux Melcet. — M. Léon Chapelle a chanté convenablement les couplets du pêcheur, qui commencent l'ouvrage.

Arrivons aux chœurs, ils ont en général manqué d'ensemble, les nuances ont été négligées. Ainsi la prière qui précède l'entrée des soldats : *Vierge que les chrétiens adorent* n'a produit aucun effet : les femmes l'ont chantée à tue tête, tandis que les parties intermédiaires qui accompagnent cette belle mélodie se faisaient à peine entendre. Le chœur des chasseurs au second acte, demandait plus de voix ; celui des pères qui se chante dans la coulisse a laissé peu de chose à désirer, et il semblait bien partir des profondeurs d'une vallée. Enfin le trio final, composition énergique, grande, plus que grande peut-être, a été fort bien chanté, nous devons le dire : ici, les nuances ont été observées, l'aplomb et la justesse n'ont pas fait faute un seul instant.

Les répétitions de *Guillaume Tell*, avaient-elles été assez nombreuses pour que l'administration osât risquer la représentation de ce bel ouvrage ? Nous serions tentés de penser le contraire, en présence des hésitations continuelles de l'orchestre, de l'observation des nuances, et du pianissimo, et enfin de défaut d'énergie dans le fortissimo. Espérons que la prochaine représentation nous mettra à même de signaler des améliorations devenues tout-à-fait indispensables.

Avant d'en finir avec cette malheureuse représentation de *Guillaume Tell*, nous devons cependant mentionner encore la négligence de l'artiste chargé de la direction de la musique dans les coulisses ; on a pu remarquer que les cors, qui interrompent le récit d'Arnold, ne se sont point fait entendre à propos, et la scène a été manquée.

— On a repris cette semaine le *Tableau Parlant*. Mme. St-Ange a dit le rôle de Colombine avec beaucoup de gâté et de grâce. M. Richelme a reproduit avec beaucoup de goût, la musique que notre Grétry fait chanter par Pierrot.

— On ne Passe Pas. Nous n'avons pas le courage de dire du mal de ce vaudeville, la critique alligerait peut-être Mme. Josse Ernest, vrai joli soldat, dont la gentillesse a fait le succès de l'ouvrage.

TOMBOLA. C'est bien ici l'occasion d'employer les mots stéréotypés : « la soirée d'hier avait réuni la société la plus nombreuse et la plus brillante. La salle décorée avec beaucoup de goût, et éclairée par plusieurs lustres étincelant de cristaux, présentait en effet un coup d'œil très séduisant, très-animé. A la galerie et dans toutes les loges se pressaient des dames en toilettes élégantes et riches ; le parquet et le parterre transformés en salle de bal, n'étaient pas moins bien garnis. Le concert, malgré le mérite de l'exécution des différens morceaux annoncés par le programme, a été écouté avec quelque froideur : l'assemblée paraissait avoir apporté à la soirée d'hier plus d'yeux que d'oreilles.

On attendait peut-être aussi avec quelque impatience les chances de la fortune. L'aveugle déesse, sous les traits d'une jolie petite fille, est enfin venue mettre la roue en mouvement, et sa main a fait successivement sentir.

Une entrée au spectacle, pour M. Harzé. — Une table à ouvrage de dames, pour M. Defooz. — Une toilette, pour M. Moreau. — Une pendule, pour M. Vercken. — Une cave à liqueurs, pour M. Jamar. — Un déjeuner en porcelaine fine, pour M. Chaudoir. — Une couple de vases, pour M. Dejardin. — Douze cuillères en vermeil, pour M. Jecoris.

Après le tirage de la tombola, le public a circulé pendant quelques temps, au foyer, et dans la salle. Le bal n'a pu réunir qu'un très petit nombre de danseurs, on s'est même borné à quelques tours de valse.

. Nous apprenons que le concert de notre compatriote M. Lambert Massart aura lieu le 27 de ce mois à la salle du théâtre royal. Ce jeune et brillant violoniste dont le jeu et les compositions réunissent tout ce qui sait toucher et plaire, a excité un véritable enthousiasme au dernier concert où nous l'avons entendu. Il y a trois ans ; alors, il s'est placé bien haut dans notre opinion. Aujourd'hui des artistes nous assurent qu'il est considéré à Paris comme le premier talent de l'époque dans le genre gracieux. M. Massart justifiera pleinement cette assertion, nous n'avons, à cet égard, aucune inquiétude.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 20 JANVIER.

Naissances : 4 garçons, 3 filles.

Mariages 9, savoir : Entre Henri Jos. Smits, journalier à Petit-Rechain, et Marie Agnès Vandermulen, journalière, rue Pierreuse. — Louis Glose, boulangier à Jupille, et Marie Cath. Charlotte Delive, cuisinière, place St. Barthélemy. — Michel Machiels, barbier, à Hasselt, et Marie Thérèse Saenen, lingère, à Liège. — Jean Henri Bartsch, ébéniste, rue des Tourneurs, et Elisabeth Pelzer, sans profession, rue de la Madelaine. — Jacq. Jos. Renson, serrurier, rue Molinvaux, et Marie Cath. Nossent, journalière, même rue. — Mathias Plomen, sellier, faubourg Ste. Walburge, et Jeanne Josephine Maréchal, sans profession, même faubourg. — Math. Jos. Bertrand, armurier, rue Neuville, et Marie Jos. Boesmaux, journalière, même rue. — Henri Victor Prost, lieutenant d'artillerie, derrière St. Denis, et Thérèse Josephine Jonniaux, sans profession, rue Vinave d'Ile. — Jean Jacq. Vetour, houilleur, faub. Ste. Walburge, et Marie Ida Paulus, journalière, même faubourg.

Décès : 4 fille, 1 homme, 1 femme, savoir : Pierre Doseraï, fondeur, âgé de 54 ans, à Seraing, époux de Cath. Woigneux. — Anne Catherine Tis, âgée de 87 ans, couturière, rue Vert-Bois, veuve de Jean Boyv.

NECROLOGIE.

On nous prie d'insérer l'article suivant :

La mort vient d'enlever un de ces êtres qui font le charme de leur famille et le bonheur surtout d'un époux.

Marie Louise Gudule Eugénie Flamand, épouse de M. Henri Dupierre de cette ville, est décédée le 15 de ce mois, à la suite d'une maladie longue et des plus cruelles. Elle a supporté ses douleurs avec une patience et une résignation héroïques, cherchant, au lieu de se plaindre, à cacher ses maux pour éviter l'impression pénible que l'état désespéré de sa maladie produisait sur sa famille.

Elle atteignait seulement la 27^e année de son âge et la première de son mariage passée dans les liens de la plus tendre union.

La pureté de ses mœurs, la candeur de son âme, la douceur de son caractère, lui ont concilié l'amour et l'estime de tous ceux qui la connaissaient.

La mort de cet ange de bonté est pour sa famille éplorée, une perte irréparable et de nature à ne pouvoir s'effacer de leur mémoire!... (Communiqué.)

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Danche, 12 janvier 1838, l'abonnement suspendu, à la demande générale, la huitième représentation de GUSTAVE, ou LE BAL MASQUE, grand opéra en cinq actes.

Lundi 23, abonnement courant, la troisième représentation de DON JUAN d'AUTRICHE, drame en cinq actes.

En attendant PESTOCQ, opéra ; — le CAPITAINE ROLAND, vaudeville.

A l'étude : LA JUIVE, le POSTILLON.

TAXE DU PAIN, du 21 janvier.
 Pain de seigle, 27 centimes.
 Pain moitié seigle et moitié froment, 37 c.
 Pain de ménage, 46 c.

ANNONCES.

ON A PERDU hier soir depuis l'entrepôt jusqu'à la rue Neuve, UN PORTEFEUILLE contenant deux lettres de commerce à l'adresse du n° 956 rue Neuve. RÉCOMPENSE à qui le rapportera. 89

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRIY, derrière l'Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES chez TART, derr. Hôtel de Ville.

HUITRES ANGLAISES, chez ANDRIEN, rue Souv. Pont.

HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Ste-Ursule.

UN BON OUVRIER CHAUDRONNIER, célibataire, connaissant la partie des pompes, peut s'adresser à Hocheporte, n° 790. 53

Ph. FINCOEUR,

A l'honneur d'informer le public, que leur MAGASIN de PIERRES ET MARBRES, ci-devant au rivage des Croisiers, est transféré au quai d'Avroy, n° 649, qu'il est très bien assorti en pierres et marbres de toutes qualités et qu'ils se chargent du transport en ville de leurs marchandises; le tout à un prix très modéré. 56

L. HENCHENNE,

Professeur au Conservatoire Royal, a l'honneur d'informer le public, que son CONCERT est fixé au mercredi 22 février prochain, et sera donné à la salle D'EMULATION. Le programme sera publié ultérieurement.

**AU BAZAR
 RUE VELBRUCK,**

DÉPOT DE SOULIERS ET BOTTINES DE DAMES

Souliers en Laqué, id. en Maroquin, id. en Etoffe, id. en Cuir, Bottines galochées en Laqué, id. galochées en Maroquin et Socques de toutes espèces.

Au même établissement à vendre UME CO LLECTION DE MINERAUX et COQUILLAGES, et plusieurs GUITARES et FORTÉS de rencontre; plus, une quantité de Paravents à 2, 3 et 4 feuillets, ainsi que deux Carabines, dont une dite Carabine turque ancienne. 95

**M. DUSART, notaire, est chargé de vendre, une
 GRANDE MAISON DE COMMERCE,**

Située à Liège, rue Porte St.-Léonard, n° 657, Ayant une issue dans la rue de la Sirène, écurie, terrain propre à bâtir, vastes caves et quantité de greniers. 33

VENTE POUR CAUSE DE DÉCÈS.

LE LUNDI, 23 janvier courant; à deux heures, M. DUSART, notaire, vendra en son étude, DIX-SEPT PIÈCES DE VIN DE BOURGOGNE, en cercles, et environ 500 bouteilles de différentes années. La vente sera définitive, au plus offrant, et aucun lot ne sera retiré. 76

VENTE CONSIDÉRABLE

DE VINS

EN CERCLES ET EN BOUTEILLES.

LUNDI 23 janvier 1837, à deux heures de relevée, au domicile de M. DISCRY, commissionnaire, rue Féronstrée, à Liège, le notaire LAMBINON vendra publiquement:

UNE GRANDE QUANTITÉ DE

VINS DE BORDEAUX

En cercles, tous de 1re. qualité, consistant en MÉDOC 1834. — St-JULIEN 1832. — St-ESTÈVE 1828. — Plus 600 bouteilles également MÉDOC 1834. 78

VENTE D'UNE BONNE MAISON,

RECONSTRUITE A NEUVE.

LUNDI 6 FÉVRIER 1837, à 3 heures de relevée, en l'étude et par le ministère du notaire DEBEFVE, il sera exposé en vente aux enchères publiques, LA MAISON COTÉE N° 99, située rue Hocheporte, à Liège.

S'adresser pour connaître les conditions de cette vente, en l'étude dudit notaire, rue Sœurs-de-Hasque n° 281 à Liège. 93

TOILETTE.

PARFUMERIE ÉTRANGÈRE.

On trouve rue Sur-Meuse-aux-Maisons, n° 396, au premier, maison Mouzon, à Liège (au dépôt des instrumens pour les PERSONNES SOURDES), jusqu'au 10 février prochain, les articles suivans, dont la réputation dispense de tout éloge: 1° L'EAU ANGLAISE, récemment importée de Londres par la maison ROUSSEAU-MA, Palais-Royal, à Paris, n'était point connue en France; cette eau teint réellement les cheveux, moustaches et favoris, en toutes nuances, les rend doux et brillans, ne déteint jamais et ne salit ni le linge ni les chapeaux. On en verra l'expérience sur des mèches de cheveux blancs ou roux. 2° LA POMMADE GRECQUE, qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en peu de temps. 3° L'ÉPILATOIRE DU SÉRAIL, qui fait tomber les poils follets du visage ou des bras, en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau. 4° LA CRÈME DE TURQUIE, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune. 5° L'EAU DE TURQUIE, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage; elle contribue aussi à la blancheur de la peau. 6° LA PÂTE CIRCASIENNE, qui blanchit et adoucit les mains à la minute. 7° L'EAU ROSE DE LA COUR, qui donne au teint un coloris vif et naturel; on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse. L'EAU DES CHEVALIERS, et autres cosmétiques, etc., etc. Prix: 6 fr. chaque article. Remise quand on en prend plusieurs à la fois. On expédie. (Affranchir.) 90

AU MAGASIN

PLACE VERTE, N° 780.

ON TROUVE:

2000 SCHALS TARTANS, assortis en tout genres. MERINOS DE FRANCE, en toutes nuances, première qualité.

GRAND ASSORTIMENT DE SOIERIES ET MARCELINES, depuis 1 fr. 50.

POULT DE SOIE, depuis 3 fr. 50.

GROS DE NAPLES, SATIN DE CHINE, SOIE LARGES, SCHALS RICHES, EN INDOUX et autres en grandes quantités.

MERINOS BROCHÉ, IMPRIMÉ ET UNI EN THIBET ET AUTRES.

NAPOLITAINE, FLANELLE DE SANTÉ, première qualité.

1500 GILETS ET CALEÇONS CONFECTIONNÉS.

2000 DOUZAINES BAS DE FRANCE EN LAINE ASSORTIS, CHAUSSETTES, BAS D'ENFANTS, JUPONS, CAMISOLLES, CALEÇONS POUR HOMMES ET POUR DAMES.

BAS ET CHAUSSETTES DE SOIE.

GANTS DE COTON, DE SOIE ET DE LAINE.

CRAVATES DE SOIE NOIRES ET FANTAISIES.

FOULARDS.

PLUSIEURS CENT PIÈCES COTELINES, DEPUIS 60 CENTIMES L'AUNE. 103

A VENDRE

UNE JOLIE MAISON

construite depuis quatre ans, sise à LONGDOS, quartier de l'Est de cette ville, n° 260, composée d'un salon et vestibule, avec une cuisine et lavoir adjacent; au premier, de deux chambres et cabinet, avec jardin vis-à-vis, aboutissant au chemin et ayant une vue très-agréable. — S'adresser au notaire PAQUE. 91

MERCREDI 25 JANVIER 1837, à 2 heures de relevée, en l'étude et par le ministère de Me. DELBOUILLE, notaire, rue Ste.-Croix, à Liège, n. 864, il sera vendu aux enchères UNE MAISON, cotée 742, sise audit Liège, degrés des Tisserands, près la porte Ste.-Marguerite, avec cour, puits, citerne et jardin. S'adresser pour avoir communication du cahier des charges et des titres de propriété audit notaire. 92

VENTE

D'UN SUPERBE

MOBILIER DE FERME.

LUNDI 20 février 1837, à 10 heures précises du matin, pour finir en un jour, M. CAJOT cessant l'exploitation de la ferme de KINKEMPOIS, sise en la commune d'Angleur, y fera vendre aux enchères publiques, sous la direction et à la recette de M. RADELET, notaire à Ougrée, le meuble meublant et objets mobiliers, qui s'y trouvent, savoir: Cinq bons chevaux de l'âge de 4 à 6 ans, 12 bêtes à cornes, desquelles 6 vaches pleines, 5 genisses et un beau taureau d'un an, charriot, tombereaux, charrettes, dont une de brasseur, attirails de labour et de grange, 12,000 kil. de pommes de terre et généralement tous les meubles meublans.

A CRÉDIT. 4

ETUDE DE M. RENOZ, NOTAIRE.

JEUDI 2 FÉVRIER 1837, deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M. RENOZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères

D'UNE MAISON

SISE A LIÈGE, RUE DU POT D'OR, N. 624.

S'adresser à M. RENOZ, rue du Pot-d'Or, N. 673. 61

La vente de MEUBLES de la famille de Breuls, annoncée pour le 17, au café littéraire, N. 272, rue de la Madelaine, aura lieu au N. 273, même rue. 62

VENTE DE MEUBLES.

LUNDI, 23 janvier 1837 à midi précis. et le lendemain à la même heure, s'il y a lieu, le notaire DEBEFVE vendra à l'encan en la maison cotée N. 162, rue Sœurs de Hasque, à Liège, le MOBILIER qui la garnit, consistant en tables, chaises, commodes, armoires, garde-robes, formes de lit, literies, et quantité d'autres objets trop long à détailler. 65

Le JEUDI 26 janvier 1837, dix heures du matin, le notaire KEPPENE, exposera en vente aux enchères en présence de M. le juge-de-peace des quartiers Sud et Ouest de Liège, en son bureau sis rue Mont St-Martin à Liège,

UNE MAISON,

Cour et dépendances, cotée n° 63.

Située rue St Séverin, à Liège, joignant d'un côté, à la Halle aux Viandes, d'un autre à M. Vandenstein de Jehai. Aux conditions à voir au bureau de paix et en l'étude dudit notaire. 52

ADJUDICATION DÉFINITIVE.

Par suite de surenchère, LA MAISON SITUÉE RUE ST-JEAN EN ISLE, cotée 778, à Liège, sera réexposée et adjugée définitivement le samedi 28 janvier 1837, à deux heures de relevée, par le ministère du notaire BIAR, en son étude, rue Vinave-d'Ile, audit Liège, sur la mise à prix de 5,830 fr. 50

VENTE DE RENTES.

Les héritiers de Mme DEJARDIN, née HENKART, feront vendre aux enchères, le 3 février, à deux heures après-midi, en l'étude de Me BERTRAND, notaire à Liège, place St-Pierre, les rentes dont le détail suit:

- 1er Lot. UNE RENTE DE 23 fr. 93 cent., due par M. Crahay, représentant Ronveaux.
 - 2e Lot. Une de 38 francs 90 cent., due par Mme. de H. usch, veuve Henkart.
 - 3e Lot. Une de 36 fr. 46 cent., due par M. Jean Gérard, loulanger.
 - 4e Lot. Une de 80 fr., due par M. Moureau, propriétaire à Fragnée.
 - 5e Lot. Une de 2 muids d'épeautre, due par M. Flaba de Remicourt.
 - 6e Lot. Une de 2 muids 4 setiers d'épeautre, due par veuve Dubois, propriétaire à Tihange.
 - 7e Lot. Une de 9 muids 2 quarts, due par Mme. veuve Carlier.
 - 8e Lot. Une de 62 fr., due par la ville de Liège.
 - 9e Lot. Et UN CAPITAL de 1,500 fr., produisant intérêt à 5 p. c., dû par Garsoux et Brouwers.
- Le cahier des charges, titres et inscriptions, sont déposés en l'étude dudit Me BERTRAND, notaire. 55

BANQUE DE BELGIQUE.

AVIS.

Le directeur de la Banque de Belgique, vu la demande de MM. SCRIBE, TECMEN et C^{ie}, et en vertu d'une décision du Conseil d'administration de la Banque, a l'honneur d'informer le public, qu'une souscription sera ouverte le 24 janvier prochain dans les bureaux de la Banque, pour l'obtention de 3,160 actions de 250 francs chacune dans la Société Générale d'Imprimerie et de Librairie.

Les personnes qui désirent participer à la répartition des actions de cette Société, devront s'inscrire le 24 janvier, depuis dix jusqu'à deux heures, au secrétariat de la Banque, en faisant un dépôt préalable de 10 p. c. du montant de leur souscription, soit en numéraire, soit en actions de la Banque, ou des Sociétés fondées sous son patronage, toutes consenties sur le pied de 1000 francs.

Les agens de change et commissionnaires en fonds publics recevront une commission de 1/4 p. c. sur le montant des actions qu'ils auront obtenues pour leurs mandats.

Bruxelles, le 14 janvier 1837.

Signé DE BROUCKERE,

Les personnes qui désirent souscrire pourront se procurer les statuts aux adresses ci-dessous:

- LIÈGE, { M. J. Ch. Dubois, banquier.
- { " Lambinon, notaire.
- HUY, { " L'honneur Detrie, banquier.
- { " A. J. Grégoire, notaire.
- VERVIERS, { " T. Gilken, banquier.
- { " A. E. J. Detrooz, notaire. 77

**A SURENCHÉRIR D'UN DIXIÈME,
EN L'ÉTUDE DE M^e. BERNARD,
NOTAIRE A GRACE-MONTEGNÉE,**

jusqu'inclus le 28 janvier 1837,
LES IMMEUBLES ET RENTES CI APRÈS; SAVOIR:

	Frs.	Cs.
1. Une terre à Fexhe-le-Haut-Clocher, de 34 ares 87 cent., adjugée pour	1,200	"
2. Une autre, même commune, de 196 ares 17 centiares,	6,525	"
3. Une autre, même commune, de 34 ares 87 centiares.	1,280	"
4. Une autre, même commune, de 95 ares 89 centiares.	4,180	"
5. Une autre, aussi même commune, de 25 ares 50 centiares.	858	25
6. Une autre, à Velroux, de 95 ares 25 cent.	3,714	50
7. Une autre, à Bierset, de 26 ares 15 centiares.	960	"
8. Une autre, même lieu, de 28 ares 53 cent.	1,080	75
9. Une autre, au même lieu, de 8 ares 70 cent.	360	"
10. Une autre, même commune, de 17 ares 43 centiares.	680	"
11. Une idem, à Alleur, de 43 ares 59 centiares.	1,250	"
12. Une idem, à Alleur, de 13 ares 08 centiares.	300	"
13. Une idem, même commune, de 4 ares 35 centiares.	100	"
14. Une idem, au même lieu, de 19 ares 60 cent.	450	"
15. Une idem, à Awans, de 8 ares 70 centiares.	300	"
16. Une rente de 61 francs 38 centimes.	1,100	"
17. Et deux autres s'élevant à 12 frs. 12 c.	100	"

Les immeubles qui forment les 16^e et 17^e lots, et se composent d'un corps de ferme, avec environ trois hectares de jardins et vergers, situés à Grâce, appartenant à la chaussee de Bierset, n'ayant pas été adjugés, seront ré-exposés en vente, à l'extinction des feux, au bureau de la justice de paix, établi à Hollogne-aux-Pierres, maison du sieur Heyue, le mardi 24 janvier 1837, à 9 heures du matin.

En attendant, on peut voir le cahier des charges, en l'étude dudit M^e. BERNARD, et chez M. le juge de paix. 48

**A VENDRE
DEUX MOULINS A FARINE,
mus par un excellent cours d'eau,**

Maisons et autres bâtiments avec jardins longeant l'eau d'Oulle, d'une superficie de 1900 mètres, situés à Liège, rue Grande Bèche, n^o 1222 et 1223, dans l'endroit le plus florissant de la ville et propres à y faire d'autres établissements.

Ils sont d'autant plus faciles à acquérir, que la majeure partie du prix peut être laissée en rente. S'adresser au notaire PAQUE pour les conditions et au n^o 92, rue Hocheporte, pour voir la propriété.

**LIBRAIRIE NATIONALE,
RUE VINAVE-DILE, N^o 46,
TENUE PAR**

FÉLIX PALANTE,

OUVRAGES EN SOUSCRIPTION.

LE MUSEUM LITTÉRAIRE, par série de 10 vol., 1 liv. par semaine, formant 1 vol., à 70 cent., trois séries sont en vente.

LA BELGIQUE LITTÉRAIRE ET INDUSTRIELLE, revue de la littérature, des arts et de l'industrie, une livraison par semaine, prix par trimestre, 7 fr. 50 cent.

LACÉPEDE, œuvres complètes, 90 liv. contenant la matière de douze vol., à 25 cent., 6 liv. ont paru.

BALBI, abrégé de Géographie, rédigé sur un nouveau plan, d'après les derniers traités de paix et les découvertes les plus récentes, 12 liv. à 1 fr. 25 cent.

CARUS, Traité élémentaire d'anatomie comparée, suivi de recherches d'anatomie philosophique ou transcendante, 12 liv. de texte à 1 fr. 50 cent., et 31 planches in-4^e, divisées en quatre livraisons.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE LA CONVERSATION, ou Répertoire universel de toutes les connaissances nécessaires utiles ou agréables dans la vie sociale, etc., etc., sur le plan du *Conversation s lexion*, 17 vol. grand in-8^o, à deux colonnes, contenant la matière de 100 vol. ordinaires.

BARANTE, Histoire des ducs de Bourgogne, 5^e édit., ornée de gravures, la liv. 60 cent.

DULAURE, Histoire physique, civile et morale de Paris, la liv. 60 cent.

CASIMIR DELAVIGNE, œuvres complètes, la livraison, 60 cent.

PAUL ET VIRGINIE, édition illustrée, la livraison, 1 fr. 50 cent.

ÉCOSSE PITTORESQUE, par William Batié, la livraison 3 franc.

EN VENTE:

ROCQUAN COURT, Cours d'art et d'histoire Militaire, 3^e édit., un beau vol. in-8^o, avec planches, 9 fr.

PARENT DUCHATELET, de la Prostitution dans la ville de Paris, 1 vol. gr. in-8^o, pap. vél., 9 fr.

CARREL (Armand), Histoire de la contre-révolution en Angleterre, 1 vol. in-18, 4 fr.

N. B. On trouve au même établissement UN ASSORTIMENT complet d'ouvrages de Science, Littérature, Médecine, jurisprudence.

On souscrit aux publications pittoresques et illustrées.

Le VENDREDI 27 JANVIER 1837, à 11 heures du matin, les héritiers bénéficiaires de Guillaume DARIMONT et de son épouse Aune Marie BIA, en leur vivant demeurant aux Taves, quartier nord de la ville de Liège, feront vendre par le ministère de M. GILKINET, notaire à Liège, à ce commis, et par-devant M. OPHOVEN, juge de paix des cantons nord et est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve derrière le palais, n^o 443, les biens dont la désignation suit, situés aux Taves:

1^o UNE MAISON avec étable, forge et jardin en dépendant, de 34 ares 87 centiares environ, joignant à M. Lambrecht et à la ruelle du Geron. 2^o Une pièce de COTILLAGE aussi de 34 ares 87 centiares environ, joignant à M. Dron et Henri Darimont. 3^o Une pièce de COTILLAGE de 8 ares 71 centiares environ joignant à la pièce précédente et à Dieudonné Collette. 4^o UNE PETITE MAISON avec cour, et 4 ares 36 centiares environ de cotillage y adossé, joignant à la ruelle du Geron, et à M. Nicolas Parent.

Ces biens seront vendus en masse. S'adresser pour connaître les conditions à M. le juge de paix et audit notaire. 700

JEUDI, 26 JANVIER 1837, deux heures de relevée, il sera procédé devant M. le juge de paix du canton de Herve, au lieu ordinaire de ses séances, à l'ancien collège à Herve, par le ministère de M^e. OPHOVEN, notaire audit lieu, à la vente aux enchères publiques, D'UNE MAISON, JARDIN ET DEUX PRAIRIES, contenant deux boniers, située en lieu dit Moulin de Waddeux, commune de Charneux, appartenant aux enfants Thonnard.

S'adresser pour les conditions, en l'étude dudit Maître OPHOVEN, au Haut Tiège, à Herve, qui est chargé de vendre de gré-à-gré: 1^o La ferme dite la Cour, à Julemont, contenant 32 boniers 87 perches 41 aunes; 2^o Celle nommée à Beaugard, commune de Balice, contenant 30 boniers 23 perches 50 aunes; 3^o Celle dite la Cour en Fosse, même commune, contenant 22 boniers 23 perches 30 aunes, et plusieurs autres situées en la commune de Thimister et environs. 55

GOVERNEMENT DE LA PROVINCE DE LIÈGE.

DEMANDE EN CONCESSION

**DE
MINES DE FER, PLOMB, CALAMINE, ALUN, ET TOUS
AUTRES MINÉRAIS GÉNÉRALEMENT QUELCONQUES**

Par pétition enregistrée au gouvernement de la province de Liège, le 8 janvier 1837, sous le n^o 1515 du répertoire particulier, M^{me}. la baronne de Serlobon, de Chokier, et le sieur John Cockerill, de Seraing, ont demandé la concession des mines de fer, plomb, calamine, alun et tous autres minerais généralement quelconques, gisants sous des terrains d'une étendue superficielle de huit cent dix hectares trente-huit ares quarante quatre centiares, dépendants des communes des Awirs, Horion-Hozémont, Chokier et Flémalle-Haute; et dont la délimitation est ainsi qu'il suit:

Au Sud-Ouest et Nord-Ouest partant de la jonction de la grande route de Liège à Huy avec le chemin qui conduit à la houillère du Sart d'Avette, en suivant ce dernier chemin vers nord jusqu'à la ruelle de la Gote que l'on suit également jusqu'à la rencontre du ruisseau de Cowa, longeant alors ce ruisseau vers nord-ouest jusqu'à sa jonction avec celui de Rossart près de la maison Henri Gilet; suivant ensuite ce dernier ruisseau dans la même direction jusqu'à la rencontre du chemin du Bois Vignette; prenant alors ce chemin et le continuant jusqu'à sa jonction avec celui des Vingt-Deux à l'Arbre-St-Michel.

Au Nord et au Nord-Est, suivant le chemin des Vingt-Deux et ensuite celui dit de l'Harde jusqu'à la rencontre du ruisseau de Souxhon, cotoyant alors ce dernier ruisseau dans toutes ses sinuosités jusqu'au pont d'Aviss existant à la grande route de Liège à Huy.

Au Sud-Est partant alors la grande route de Liège à Huy et la continuant vers l'Ouest jusqu'au chemin qui conduit à la houillère du Sart d'Avette, point de départ.

Les pétitionnaires offrent aux propriétaires de la surface quatre-vingt centimes par bonnier métrique.

La députation permanente du conseil provincial de Liège, en exécution de la loi du 21 avril 1810, arrête:

1^o Les collèges des bourgeois et échevins de la ville de Liège et des communes rurales des Awirs, Horion-Hozémont, Chokier, Flémalle-Haute et Seraing, feront afficher pendant quatre mois consécutifs, la demande en concession ci-dessus analysée; ils feront aussi publier cette demande, chaque dimanche, à l'issue de l'office, devant la porte de la maison commune et de l'église paroissiale.

2^o Les oppositions et les demandes en concurrence seront admises devant nous jusqu'au dernier jour du 4^e mois de publication; il pourra être pris au bureau des mines de l'administration provinciale, plus ample connaissance de la demande dont il s'agit.

3^o Immédiatement après l'expiration du quatrième mois, les autorités susnommées nous adresseront les certificats constatant les publications et affiches, ainsi que les oppositions qui pourront leur être parvenues.

Le présent sera inséré dans deux des journaux de la province et expédié aux collèges prédésignés.

En séance à Liège, le 13 janvier 1837.

Présens: M^{rs}. baron Vandensteen, gouverneur président; Delfosse, Seroux, Boussemart, Hubart, Gouvy, Lhonneux et F. N. J. Warzée, greffier provincial, qui ont signé à la minute.

Pour expédition conforme:

Le greffier provincial, F. N. J. WARZÉE.

**VENTE DE MAISONS ET TERRES
SITUÉES A LA BOVERIE.**

LUNDI SIX FÉVRIER 1837, dix heures du matin, le notaire KEPPENE vendra aux enchères en son étude à Liège: 1^o UNE MAISON située au hameau des Venues n. 153, tenant d'un côté à M^{me}. Nagant, d'un autre à Detombay. 2^o UNE MAISON avec jardin située au hameau de Froimont, tenant d'un côté à Philippin, d'un autre à Lejaxe et Leblanc.

3^o UNE PIÈCE DE TERRE située à la ruelle des Forirs, contenant trois verges grandes onze verges petites; tenant du levant à la dite ruelle, du midi à la veuve Jacquet, du nord à Laurent Lejeune.

4^o UNE PIÈCE DE TERRE située aux champs de Bernimolin, tenant de deux côtés à M. Hubert, d'un troisième à Joseph Simonis, d'un quatrième à la ruelle des aies.

Aux conditions à voir en l'étude dudit notaire, rue St Hubert n. 591.

BOURSES.

PARIS, LE 19 JANVIER.			
Cinq pour cent.	109 00	Esp. D. diff. s. int.	12 00
Trois pour cent.	79 75	" Dt. pas. s. int.	7 3/8
Act. de la B. de Fr.	2342 00	Belg. Emp. 1832	0 00
Napl. Cert. Falc.	98 85	Banque de Belg.	131 3/4
Esp. Ardoins 1834.	26 3/4		

LONDRES, LE 17 JANVIER.			
3 p. consolidés	89 1/2	Espagne Cortés.	27 1/2
Bel. em. 1832 C. D.	0 00	Différées.	12 3/4
Holl. Dette active.	51 00	Passives.	8 1/8
Portugais, 5 p. c.	50 00	Russie.	0 00
Id. 3 p. c.	32 1/2	Brazil. Emp. 1831.	00 00

AMSTERDAM, LE 19 JANVIER.			
Holl. Dette active.	101 7/16	Inscr. au gr. livre.	67 00
Dito 2 1/2.	53 7/8	Certif. à Amst.	00 00
Différée.	0 00	Pologne. L. fl. 500f.	000 00
Billet de change	23 00	Lots de lid. 50 f.	0 00
Syndic. d'amort.	54 9/16	Espagne. E. Ard.	24 3/8
" 3 1/2.	00 00	Dito grd.	0 00
Soc. de comm. P.-B.	181 00	Dette différ. anc.	9 00
" nouvelle.	102 1/2	" nouv.	00 00
Russie, H. et C. 5	103 7/8	" passive.	7 00
" 1829, 5	000 00	Autriche. Métal. 5.	100 1/8

ANVERS, LE 20 JANVIER.			
ANVERS. Det. activ.	105 00	A NAPLES. Cert. Falc.	92 1/2
" Det. différ.	41 1/2	A STATO. Lev. 1832.	00 00
Emp. de 48 mill.	109 5/8	" à An. 1834.	101 00
HOLL. Dette active.	00		
Rente rembours.	97 1/4		
AUTRICHE. Métall.	103 3/4		
Lots de fl. 100.	000		
" de fl. 250.	422 00		
" de fl. 500.	714		
POLOG. Lots fl. 300.	120 00		
" fl. 600.	141 00		
BRESIL. E. à L. 1831	05 00		
ESPAG. Emp. 1834.	25 1/2		
" D. diff. 1834.	0 00		
" Dit. p. 1834.	0 00		
Dette différ.	9 1/2		

CHANGES.		
Amst., c. jours.	3/8	p
Rotterdam, idem.	3/8	p
Paris, idem.	1/4	p
" 2 mois.	3/4	p
Lond., p. Estr. c. j.	4 1/2	p
" 2 mois.	39 1/2	
Hamb., p. 40 HB. c. j.	35 3/8	
" 2 mois.	3. 1/16	
Bruxelles et Gand.	1/4	p. c.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 20 JANVIER 1837.
Par suite de la hausse à Londres sur les Ardoins, les fonds espagnols ont été assez fermes à notre bourse de ce jour. Ardoins ouvert 25 1/2 3/4 1/2; 18 3/4 7/8; 26 et reste 25 7/8 A.
Primes à un mois 7/8 ont 2 p. c. et A.
On a fait beaucoup d'affaires.

BRUXELLES, LE 20 JANVIER.			
COURS		ACTIONS.	
Emp. Rotsch.	100 1/2	Act. Société Gén	730 00
Fin cour.	100 1/2	Act. de la S. de C.	131 1/2
Fr. 1 m. d. 1.	000 00	Act. la B. de B.	420 00
" 1836, 4 1/2.	92 3/4	Act. C. Sam. et O.	146 00
Fin cour.	92 3/4	Act. des Hauts-L.	150 00
" pr. 1 m. d. 1.	06 00	Act. Charb. Flenu	000 00
Dette active 2 1/2.	53 00	Act. Banq. lonc.	100 00
E. de la ville 1832	101 3/8	Act. Ch. Sclessin	000 00
Dette active holl.	53 7/8	Act. Ch. H. et W.	000 00
Rente domaniale	97 1/8	Act. Enir. Indust	125 00
BRESIL 1831.	85 00	Act. Ch. Lev du F.	06 1/2
AUTRICHE. Métall.	103 1/2	Act. S. d'Ougrée.	000 00
ROME 1832.	104 1/2	Act. S. Sars-Louch.	000 00
NAPLES. Falconnet	92 1/2	Act. Cie de fer.	94 00
" Banque Tav.	00 00	Act. S. de Venues	000 00
PORT. Dona Maria	00 00	Act. bat. à V. Anv.	0 00
ESPAG. Ardoins 1834.	25 1/4	Act. S. Léona.	000 00
" Fin cour.	25 00	Act. S. Chatelin.	000 00
" gros pièces	00 00	Act. S. Verrieres.	000 00
" pr. 1 m. d. 1.	27 00	Act. Ecl. gaz. rés.	00 00
" différée 1834.	00 00	Act. S. Raffinerie	000 00
" anc.	0 00	Act. Verr. Charl.	000 00
" dette passive.	09 00	Act. Expl. l'Espèc.	00 00
		Act. des Brasseries	000 00
		Act. Librairie H.	000 00
		Act. Typogr. W.	000 00
		Act. Fabr. Tapis.	000 00
		Act. Fabr. de fer	000 00

VIENNE, LE 12 JANVIER.
Métalliques, 104 7/16. Actions de la banque, 137 3/4 73 1/4

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 19 JANVIER.
Le pleyt belge Victoire, v. de Rotterdam, ch. de coton, ceruse et fer. — Le brick suédois Anette, v. de New-York, ch. de café, sucre, thé, etc.

PLACE DANVERS, LE 20 JANVIER.
Cafés — Les transactions dans cette fête sont peu animées; quelques petites parties de St. Domingue, ensemble 200 balles environ, ont été appliquées dans les prix de 31 1/2 à 32 1/2 suivant qualité. 100 balles Ceylan ont également trouvé preneur à 32 1/8.
Sucre brut. — Aucune transaction qui mérite d'être citée.
Sucre raffiné. — 5000 kil. pains méliés en papier ont été traités à prix divers.
Riz. — On a cité la vente d'une partie de 9 tiersçons Caroline, belle qualité à f. 43.
92 barriques ont été vendues publiquement de 7.50 à 28 50 fr. par 50 liv. suivant avarie.

H. LIGNAC, Impr. du Journal, n^o 622, rue du Pot d'Or, à Liège.